

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2025

ADOPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE D'EXIGENCES À L'IMPORTATION POUR LE RESPECT DE NORMES DE PRODUCTION ÉQUIVALENTES AUX NORMES DE PRODUCTION ESSENTIELLES, EN MATIÈRE DE SANTÉ, D'ENVIRONNEMENT, DE BIODIVERSITÉ ET DE BIEN-ÊTRE ANIMAL APPLICABLES DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 627)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 32, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que l'Union européenne est une puissance majeure du commerce agricole et agroalimentaire mondial et doit rester un exportateur majeur de produits agricoles et agroalimentaires ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Union européenne a atteint en 2023 un excédent agroalimentaire record de 70,1 milliards d'euros.